



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 57803

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le projet de décret relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans. Le dernier projet semble d'une part faire apparaître un renforcement du contrôle des familles par le pouvoir médical. D'autre part, le projet de décret n'a pas retenu l'obligation de parité entre les professions du sanitaire et du secteur socio-éducatif au sein de l'équipe d'encadrement. Elle lui demande donc, dans un souci de renforcement de la structure familiale et d'encadrement équilibré des enfants, de veiller à l'indépendance des familles et à la parité de l'équipe d'encadrement. Elle lui demande également de l'informer sur les critères retenus pour que les professionnels du secteur socio-éducatif puissent avoir la responsabilité d'une structure d'accueil.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57803

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 février 2001, page 902